

[Signature]

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le **01.04.2021**
22-200056703-20210326-DB20210301-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2021-03-01

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Mars 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL
M. Grégory ETIENNE donne procuration à Mme Michelle CARMES
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à M. P. LE NOANE
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à Mm^e Nelly MORO

ABSENT (E.S.) NON REPRESENT (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean Luc BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

1) Subvention 2021 allouée au CCAS :

Rapporteur : Monsieur Loïc Tardy, Premier Adjoint au Maire, en charge des Finances.

Vu la présentation des activités 2020 et les projets 2021 ;

Considérant le besoin de financement du CCAS pour l'exercice budgétaire 2021 (Cf. Décision du CCAS lors du CA du 19/02/21) ;

Vu les résultats 2020 du budget du CCAS :

En fonctionnement : pour un budget équilibré à 1 299 500 € les résultats sont les suivants :

Recettes 2020 :	1 143 189,70 €
Dépenses 2020 :	1 175 232,10 €
Soit un solde négatif de l'exercice à	- 32 042,40 €
Le solde antérieur à reprendre étant de	+ 92 954,08 €
Le résultat cumulé 2020 s'élève à	+ 60 911,68 €

En investissement : pour un budget équilibré 72 454,70 € les résultats sont les suivants :

Recettes 2020 :	42 121,04 €
Dépenses 2020 :	28 012,10 €

soit un solde positif de l'exercice à	+ 14 108,94 €
Le solde antérieur à reprendre étant de	+ 30 203,70 €
Le résultat cumulé 2020 s'élève à	+ 44 312,64 €

Après avoir,

- Il est rappelé le montant alloué les années précédentes : 35 000 € en 2020, 75 000 € en 2019 et 2018.
- Il est indiqué que le Conseil d'Administration du CCAS a l'occasion de son débat d'orientation budgétaire a exprimé une demande de subvention identique à celle de 2020 pour financer ses actions en 2021.

Vu l'avis favorable rendu par la commission administration générale et finances du 18 Mars 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'octroyer** une subvention de fonctionnement au CCAS de Pordic pour son exercice budgétaire 2021 de 35 000 €.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.

